



# VIVRE SAINT-PREST AUTREMENT

## Édito / L'enjeu dépasse un simple changement d'équipe

Depuis trois ans, notre commune traverse une période confuse. Après la disparition de l'ancien maire, Jean-Marc Cavet – dont on pouvait discuter les méthodes, mais rarement contester les compétences – la majorité actuelle a hérité d'un mandat qu'elle peine à incarner.

Malgré leur ancienneté, les erreurs s'accumulent, des plus techniques aux plus basiques. Des conseils municipaux improvisés, où l'on oublie les règles élémentaires de fonctionnement : appels non faits, désignation du/ou de la secrétaire de séance absente, procès-verbaux non soumis à approbation... Des questions sans réponse, des dossiers mal maîtrisés, des décisions mal expliquées, et un dialogue avec la population devenu inexistant.

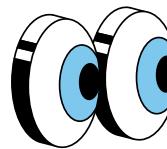
Cette majorité, divisée en interne, affaiblie par les départs successifs et désormais réduite à une poignée, continue pourtant de préparer une nouvelle candidature pour 2026. On promet du renouveau, mais ce sont les mêmes visages, les mêmes adjoints, avec quelques noms bien choisis pour tenter de sauver les apparences.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'un simulacre de changement. Ce qui se joue aujourd'hui, c'est la capacité de notre commune à retrouver de la clarté, de la compétence, de la transparence et du respect.

Ce mandat s'achève dans une confusion dont chacun mesure désormais les effets et lorsque la forme s'effondre, le fond finit toujours par vaciller. Le respect des règles, des personnes, et de la parole publique n'est pas un détail administratif – c'est la base de toute vie démocratique.

Nous devons retrouver cela : une manière plus digne, plus claire, plus humaine de conduire les affaires communales. C'est ce que nous défendons, avec constance et sérénité, face à ceux qui confondent autorité et arrogance, responsabilité et inertie.

**Nathalie FORTIN-JOUANNET**



## Inondations août 2025

Les inondations d'août 2025 ont rappelé combien notre territoire reste vulnérable face aux épisodes pluvieux intenses. Voici quelques constats et éléments d'information qui nous semblaient utiles de vous communiquer.

Globalement, l'Eure déborde beaucoup moins qu'autrefois, grâce notamment au PPRI en vigueur depuis plusieurs années et à une gestion efficace du cours d'eau.

À ce titre, il convient de saluer le travail des différents acteurs concernés avec un clin d'œil tout particulier aux propriétaires de moulins, dont la gestion concertée contribue réellement à la régulation des crues.

Cependant, la Roguenette (et les rûs qui l'alimentent) ne bénéficie d'aucun PPRI. De mémoire, une demande avait été formulée en 2020. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de la renouveler afin que la Roguenette puisse être intégrée au PPRI de l'Eure. Nous sommes convaincus que les services de l'État, notamment la préfecture, ont identifié le problème et sont déjà sans nul doute en train de plancher sur le sujet, compte tenu des événements récents et des enjeux identifiés.

### L'entretien des fossés ?

Apparemment, il existerait un flou persistant sur l'entretien des fossés : qui en a réellement la compétence ? Qui en assume la responsabilité ? Il serait souhaitable d'obtenir un éclaircissement et une concertation, car au-delà des compétences administratives, certaines interventions relèvent aussi du bon sens pratique.

### Mieux connaître les réseaux secondaires

Une meilleure compréhension des réseaux hydrauliques secondaires (rûs, fossés, buses...) est essentielle. Ces petits équipements, souvent oubliés, jouent pourtant un rôle majeur dans la réduction du ruissellement et donc dans la prévention des dégâts.

### Plus d'informations et de coordination

Il pourrait être utile de constituer une cellule d'information dédiée, rassemblant des personnes ressources de chaque territoire : élus, mais aussi habitants ou professionnels connaissant finement leur terrain.

Une telle cellule faciliterait la circulation des informations utiles, encouragerait les nouveaux élus à se former rapidement et permettrait de recenser précisément les éléments essentiels à la prévention des risques. Elle pourrait également définir un point de centralisation de l'information en cas de crise, afin d'améliorer la coordination et la réactivité sur l'ensemble du secteur.

### Rappeler le protocole de gestion de crise

Enfin, il est nécessaire de mettre en avant (ou de mettre à jour), le protocole local de gestion des crises majeures :

- inondations ;
- tempêtes ;
- accidents de train ou d'infrastructure ;
- tout événement nécessitant une réaction collective rapide.

Informer clairement la population, renforcer les outils d'alerte et améliorer les moyens d'intervention contribueront à mieux protéger nos habitants.





# VIVRE SAINT-PREST AUTREMENT

## Rembourser ses dettes ne suffit pas à bien gérer, encore faut-il pouvoir investir et vivre demain

La majorité se félicite d'une situation financière « saine et maîtrisée ». Pourtant, les documents officiels du Compte Financier Unique racontent une tout autre histoire : la commune parvient à rembourser, mais au prix d'un déséquilibre croissant. Autrement dit, on éteint les dettes en consommant toutes nos marges.

Dans leur dernier bilan de mandat, la majorité affirme que la commune dispose d'une « épargne suffisante pour faire face à sa dette » et que la gestion financière serait « parfaitement maîtrisée ». Les chiffres du Compte Financier Unique (CFU) de 2024 apportent un éclairage bien différent.

Les annexes budgétaires du CFU indiquent que l'annuité de la dette n'est pas couverte par les ressources propres, avec un solde négatif de **-158 961,27 €**.

Cela signifie concrètement que la commune rembourse certes ses emprunts, mais sans en avoir les moyens réels : elle puise dans ses réserves et s'appauvrit d'année en année.

Présenter cette situation comme «saine» relève donc de la communication plus que de la gestion. Rembourser ses dettes, c'est une obligation légale - pas une performance.

Ce qui importe, c'est la capacité à le faire sans fragiliser l'avenir, à dégager une épargne suffisante pour investir, entretenir, et préparer les projets de demain.

Aujourd'hui, nos chiffres montrent l'inverse : une commune qui vit sur ses réserves, qui ne génère plus de marge d'autofinancement, et dont la dette n'est plus couverte par ses propres ressources.

Ce constat n'est pas polémique : il est factuel. Et c'est précisément parce qu'il est factuel qu'il mérite d'être dit, calmement, pour que chacun sache dans quelle réalité financière se trouve notre commune, au-delà des slogans rassurants.

[Page Facebook](#)



## Rénover pour mieux détruire ? Le paradoxe du foyer communal

Dans leur dernier bilan de mandat, la majorité municipale revendique fièrement plusieurs réalisations... dont beaucoup avaient été initiées ou conduites par notre ancien maire, disparu en 2022.

Mais parmi ces « réalisations », une en particulier mérite qu'on s'y attarde : le foyer communal.

Dans ce même document, la municipalité se félicite d'y avoir mené, ces dernières années, de nombreux travaux : mise aux normes PMR des sanitaires, remplacement des menuiseries extérieures, réaménagement de la cuisine, changement du parquet, installation d'écrans vidéo, modernisation du système électrique... et la liste est encore longue.

Or, dans le même temps, cette même majorité prévoit désormais de détruire ce foyer, situé à cinquante mètres du futur projet de « grand jardin » à 1,7 million d'euros.

Autrement dit, on se glorifie d'avoir rénové à grands frais un bâtiment que l'on s'apprête à raser.

Difficile de trouver symbole plus parlant d'une gestion sans vision.

Rénover, puis détruire : voilà un étrange sens de la continuité, et un drôle de message envoyé aux habitants.

Avant de bâtir de nouveaux projets, encore faudrait-il commencer par préserver et valoriser ce que nous avons déjà.



Se féliciter d'avoir rénové un bâtiment que l'on prévoit de détruire.

C'est à la fois absurde sur le fond, incohérent sur la gestion et symptomatique d'une communication déconnectée du bon sens.

Directrice de rédaction et de publication

**Nathalie FORTIN-JOUANNET**  
102 rue de la République 28300  
Saint-Prest